



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 mai 2015  
Français  
Original : anglais

Soixante-neuvième session  
**Cinquième Commission**  
Point 130 de l'ordre du jour  
**Rapports financiers et états financiers vérifiés  
et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission  
à l'issue de consultations**

## **Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 68/19 B du 30 juin 2014 et 69/249 du 29 décembre 2014,

*Ayant examiné* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies<sup>1</sup>, le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

1. *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014<sup>1</sup>;

2. *Prend note* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et approuve ses recommandations<sup>4</sup>;

3. *Souscrit* aux observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>;

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 5, vol. II [A/69/5 (Vol. II)].

<sup>2</sup> A/69/781.

<sup>3</sup> A/69/838.

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 5, vol. II [A/69/5 (Vol. II)], chap. II.



4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport, dont elle apprécie la présentation simplifiée;

5. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014<sup>2</sup>;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais;

7. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, les fonctionnaires qui seront tenus responsables et les mesures qui seront prises à cet égard;

8. *Prie en outre* le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier;

9. *S'inquiète* des insuffisances qui persistent en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des budgets, la gestion des biens, la gestion des voyages, les achats et la passation des marchés, la gestion des projets de construction, les technologies de l'information et des communications et la stratégie globale d'appui aux missions et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour y remédier, à titre prioritaire, en tenant compte des commentaires, des observations et des recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer à demander des comptes aux membres du personnel, en particulier les hauts fonctionnaires, dont les erreurs de gestion et les mauvaises décisions entraînent des pertes financières pour l'Organisation.

---